




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-290**

Séance publique du

14 octobre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221014- lmc1226739-DE-1-1
Date de signature : 19/10/2022
Date de réception : mercredi 19 octobre 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - VOLET ECO-MOBILITE SCOLAIRE DU PLAN VELO :
SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT "GENERATION VELO" ET MISE EN OEUVRE DU
DISPOSITIF "SAVOIR ROULER A VELO" (SRAV)**

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Dominique AUGEY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Amandine JANER à Madame Françoise COURANJOU, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES
Direction Développement Durable et
Stratégies

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2022

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Monsieur Eric CHEVALIER

CO-RAPPORTEUR(S) : Madame Kayané BIANCO, Monsieur Francis TAULAN , Madame Fabienne VINCENTI

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - VOLET ECO-MOBILITE SCOLAIRE DU PLAN VELO : SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT "GENERATION VELO" ET MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF "SAVOIR ROULER A VELO" (SRAV)- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de son Plan Vélo, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite décliner un volet d'action à part entière centré autour de l'apprentissage du vélo, en particulier auprès du jeune public et ce, avec une dimension inclusive. En effet, au-delà du déploiement continu de nouvelles infrastructures cyclables, il est important de former dès le plus jeune âge les enfants afin qu'ils puissent circuler rapidement en sécurité et en autonomie à vélo.

Par ces actions, la Ville, reconnue par ailleurs « Ville amie des enfants » par l'UNICEF, et « Terre de Jeux » par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 entend, également lutter contre la sédentarité dès le plus jeune âge avec un objectif de santé publique. Aussi, la gestion de la période post confinement COVID a conduit à la mise en œuvre d'actions visant à combler les défaillances d'apprentissage moteur et les inégalités des enfants face à l'accès à la pratique sportive, notamment celle du vélo.

Au-delà des objectifs d'éducation physique, le Plan Vélo, c'est aussi une façon d'accélérer l'atteinte de la neutralité carbone en acculturant les enfants aux déplacements à vélo pour leurs trajets de proximité. Il vise une amélioration progressive de la qualité de l'air, dont les transports motorisés contribuent très largement à la dégradation.

Concrètement depuis 2017, la commune a amorcé des plans d'actions d'éco-mobilité scolaire sous la forme de Plans de Déplacements des Etablissements Scolaires notamment et a expérimenté cette année la mise en place d'une première « rue scolaire » (rue fermée à la circulation motorisée aux heures d'entrée et sorties des écoles).

En parallèle, dès l'été 2020, la ville d'Aix-en-Provence a commencé à déployer des actions d'apprentissage de la draisienne et du vélo pour les 3-12 ans avec les Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (ETAPS), activité socialement inclusive et compatible avec les règles de distanciation sanitaires.

S'en est suivie une première vague de certifications « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV, dispositif ministériel encadré par un cahier des charges précis) pour les 6-11 ans qui a été dispensée par les éducateurs sportifs de la Ville, quelques clubs sportifs et les associations cyclistes locales lors de l'année scolaire 2021-2022. Au terme de l'année 2022, première année de déploiement, le nombre de 1000 enfants formés à la pratique du vélo a été atteint.

Un effort particulier et conséquent aura été consenti à l'atteinte de cet objectif ambitieux et la Ville souhaite à présent conforter cette action de formation des jeunes cyclistes et participer à cet effet au programme « Génération vélo : l'avenir sourit à ceux qui roulent tôt », dont la charte est présentée en annexe. Dans ce cadre, elle pourra bénéficier d'un appui technique et financier pour déployer des modules de « Savoir Rouler à Vélo » et ce, dans le cadre scolaire, péri-scolaire ou extra-scolaire et espérer ainsi obtenir les moyens de pérenniser l'objectif de 1000 enfants formés annuellement aux déplacements à vélo sur son territoire.

Cet objectif de formation de la jeune génération à la pratique du vélo, s'inscrirait ainsi comme un objectif majeur de son plan vélo tout en contribuant aux objectifs transversaux d'inclusion, d'éducation par le sport, de santé publique et de neutralité carbone à atteindre d'ici 2050.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame Le Maire ou l'adjoint(e) délégué(e) à signer la charte d'engagement « Génération Vélo » ;
- **AUTORISER** Madame Le Maire ou l'adjoint(e) délégué(e) à solliciter toute aide qu'elle soient matérielle, technique ou financière afin de contribuer à l'atteinte de son objectif de formation des jeunes cyclistes au moyen notamment du dispositif de Savoir Rouler à Vélo et à faire recette le cas échéant des aides obtenues.

DL.2022-290 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - VOLET ECO-MOBILITE SCOLAIRE DU
PLAN VELO : SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT "GENERATION VELO" ET
MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF "SAVOIR ROULER A VELO" (SRAV)-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

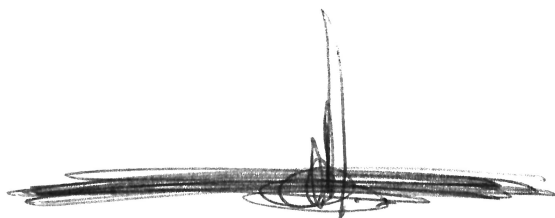
NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le



L'avenir sourit à ceux qui roulent tôt !

Charte d'engagement de la collectivité dans le programme Génération Vélo

Génération Vélo a pour objectif de **soutenir le déploiement du dispositif Savoir Rouler à Vélo (SRAV)** sur le territoire national. Pour ce faire, le programme propose plusieurs actions à destination des collectivités, des associations, des établissements scolaires au titre desquelles : **la formation d'intervenants, la séance de préparation des accompagnateurs et le co-financement** de cycles SRAV.

Le Savoir Rouler à Vélo est un moyen concret pour agir en faveur de la pratique du vélo. Donner les clefs et l'habitude de circuler à vélo aux plus jeunes est une manière d'ancrer la pratique et de la voir perdurer dans le temps ainsi que d'agir contre l'obésité et autres types d'affections induites par la sédentarité.

Les collectivités peuvent bénéficier du programme en **définissant un projet, en mettant en œuvre des actions et en s'assurant que les intervenants documentent bien l'ensemble des actions réalisées.**

Des animateurs régionaux, dont la mission est de déployer le programme, accompagneront les collectivités et les intervenants dans la prise en main de Génération Vélo et de sa plateforme.

Génération Vélo est porté par SOFUB et la Fédération française des Usagers de la Bicyclette (FUB) et financé par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Il a pour objectif de favoriser l'usage du vélo au quotidien dès le plus jeune âge et ainsi l'acquisition durable de bonnes pratiques de mobilités actives.

En signant cette charte, la collectivité s'engage pour toute action réalisée à :

- **Définir un projet à mettre en œuvre sur son territoire**, avec l'aide de l'animateur régional,
- Contribuer à la **mobilisation des acteurs du système vélo** présent sur le territoire,
- Réaliser les **demandes de financements en amont de chaque action** sur la plateforme Génération Vélo,
- **Éditer et téléverser les pièces justificatives** (factures, preuves de paiement, ...),
- **Évaluer les actions mises en œuvre sur son territoire** via un bilan d'activités mis à disposition par l'animateur régional,
- **Mentionner le programme Génération Vélo dans toutes ses communications** (affiches, réseaux sociaux, conférences de presse, interviews etc.), en utilisant notamment le logo selon la charte d'utilisation à télécharger sur la plateforme.

Pour les formations d'intervenants, elle s'engage à :

- **Faire une demande de financement sur la plateforme Génération Vélo** pour une formation d'intervenant, afin de pouvoir **en faire bénéficier ses agents** si la formation est bien validée,
- **Respecter la fiche action « Formation d'intervenants »**,
- Réceptionner l'**attestation de suivi de formation, obtenue par les agents** de collectivités après avoir suivi entièrement la formation,
- Transmettre des **informations sur les interventions réalisées** par les intervenants, via le bilan d'activités mis à disposition par l'animateur régional.

Pour les interventions, elle s'engage à :

- **Sélectionner des intervenants référencés** sur la plateforme Génération Vélo, en sollicitant des devis,
- **Émettre une demande de co-financement d'un cycle SRAV en amont de sa réalisation** pour validation par l'animateur régional,
- S'assurer de la **dispense des trois blocs et ce, pour chaque classe** et selon les **conditions spécifiques à chaque bloc**, définies dans la fiche action « Cycle SRAV »,
- **Rémunérer systématiquement l'intervenant** pour les actions réalisées,
- S'assurer que l'**intervenant fournisse bien les éléments justificatifs**, notamment la déclaration de l'intervention sur la plateforme SRAV mais aussi le formulaire Génération Vélo (nombre d'enfants pris en charge, nombre d'accompagnants, dates de chaque action...),
- **Éditer et téléverser les pièces justificatives** (factures, preuves de paiement, ...).

La collectivité reconnaît par ailleurs :

- Avoir bénéficié d'**une réunion de cadrage**,
- Avoir pris connaissance de la **documentation relative aux procédures du programme**, accessibles sur la plateforme Génération Vélo : fiche action « Cycle SRAV », fiche action « Formation d'intervenants », « Charte d'engagement de l'intervenant », « Modèle de devis », « Modèle de facture »,
- Avoir pris connaissance du fait que **tout financement versé par le programme doit faire l'objet d'une demande préalable à la réalisation des actions** sur la plateforme et d'une validation par l'animateur régional,
- Avoir pris connaissance du fait qu'**une action réalisée ne respectant pas les conditions établies dans la fiche action « Cycle SRAV » ne pourra pas faire l'objet d'un financement.**

À propos du dispositif CEE : ce dispositif permettant de financer des programmes d'économies d'énergie est encadré par la Direction Générale Énergie et Climat (DGEC) du ministère de la Transition écologique (MTE). Le cahier des charges du programme Génération Vélo (actions réalisées et financements) fait l'objet d'une convention signée entre le MTE (DGEC), les porteurs du programme (FUB et SOFUB), l'ADEME et les obligés financeurs. L'ensemble de la documentation relative aux procédures de Génération Vélo est proposé selon les dispositions de cette convention.

Signature :

Nom de la collectivité :

Nom, Prénom du signataire :

Date :